

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
ET DELEGATION DE SIGNATURE A UNE ADJOINTE**

N° 2026/04/49

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Valérie MOULIN au poste d'adjointe au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de donner délégation aux adjoints,

**ARRETE**

**Article 1 :** Mme Valérie MOULIN, 4<sup>ème</sup> adjointe, est chargée de l'habitat, du commerce et du tourisme.

Il lui est donné délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion et suivi des opérations d'amélioration de l'habitat,
- Relations avec les commerces locaux,
- Coordination des actions dans le domaine du Tourisme,
- Relations avec les partenaires intercommunaux,
- Gestion des aménagements paysagers saisonniers.

**Article 2 :** La présente délégation n'entraîne pas de délégation de signatures.

**Article 3 :** La présente délégation peut être rapportée à tout moment et prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser sa fonction et en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Conseil Municipal.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis à Monsieur le Préfet, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Le Pouzin, le 7 avril 2026

Le Maire,  
Christophe VIGNAL



Notifié le :